



**Pôle Education**  
**Pôle Petite Enfance**

## **COMMISSION ENFANCE EDUCATION**

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 18 novembre 2020 à 16h30**

**Visioconférence TEAMS**

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la commission Enfance Education du 13 octobre 2020

#### **Pôle Education**

- Renouvellement de candidature au label "Ville Amie des Enfants" avec l'UNICEF.
- Réforme des rythmes scolaires : organisation de la semaine sur 4 journées.
- Adaptation du Projet Educatif de Territoire à la réforme des rythmes et au Plan Mercredi - Modification du règlement intérieur des activités périscolaires.

---

**Etaient présent(e)s, sous la présidence de :** Madame Anne STEMART, Adjointe au Maire :

- Mme Caroline AUDOUY, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Mr Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Mme Isabelle LUX, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Mme Stéphanie CHANGARNIER, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Mme Laurence MOLE-TERVER, Conseillère Municipale, membre suppléante,
- M. Timothée BOHR, Conseiller Municipal, membre suppléant,
- Mr Denis MARCHETTI, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Mr Sébastien MARX, Conseiller Municipal, suppléant de Mme GUERMITI,
- Mme Charlotte PICARD, Conseillère Municipale, suppléante de Mr MARCHETTI,
- Mme Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire.
- M. Ferit BURHAN, Adjoint au Maire;

**Etaient excusé(e)s, absent(e)s :**

- Mme Hanifa GUERMITI, Conseillère Municipale, membre titulaire,

**Etaient également présents :**

- Mr Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education,

Madame STEMART, Présidente, ouvre la séance, à 16h30.

- **Approbation du Compte-rendu de la commission Enfance Education du 13 octobre 2020**

*Avis favorable de la Commission Enfance Education*

- **Renouvellement de candidature au label "Ville Amie des Enfants" avec l'UNICEF.**

Madame STEMART, représentant la Ville de Metz auprès de l'UNICEF, précise que le projet de délibération a pour objet de confirmer à UNICEF France, la volonté de la Municipalité de candidater au titre "Ville amie des enfants".

Depuis 2004, la Ville de Metz fait partie du réseau "Ville Amie des Enfants", initié par UNICEF France en collaboration avec l'Association des Maires de France, et impliquant à ce jour environ 260 collectivités qui se mobilisent autour des droits des enfants. A chaque renouvellement de leur assemblée délibérante, les collectivités sont invitées à réaffirmer cet engagement.

Ce processus de candidature a vocation à élaborer un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse. Ce plan d'action reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- un parcours éducatif de qualité,
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune,
- le partenariat avec UNICEF France.

Madame STEMART indique que ce plan d'action sera présenté à l'UNICEF et au Conseil Municipal au printemps prochain. L'objectif de la Municipalité est d'adopter le réflexe UNICEF et droit des enfants dans l'ensemble de ses manifestations.

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Enfance, qui a lieu chaque 20 novembre, l'hôtel de ville de Metz ainsi que la fontaine du boulevard Poincaré, située en contrebas de l'Esplanade, s'illumineront en bleu, couleur de l'UNICEF, afin de rappeler que la promesse faite aux enfants il y a maintenant plus de trente ans doit être renouvelée.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education*

*Proposition de rapporteur : Anne STEMART*

- **Réforme des rythmes scolaires : organisation de la semaine sur 4 journées.**

Dès le mois de juillet 2020, Monsieur le Maire a rappelé son engagement pris lors de la campagne électorale et sa volonté de modifier les rythmes scolaires, dès la rentrée des vacances de Noël, soit à partir du 4 janvier 2021. Cette décision a pour objectif de permettre aux enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1er degré de Metz de bénéficier d'une journée de repos le mercredi.

Conformément à la réglementation, la Ville de Metz a consulté les 65 conseils d'école, composés des membres de la communauté éducative et des parents d'élèves élus en octobre dernier. A l'issue de cette consultation et au regard des résultats favorables à une large

majorité, la Ville de Metz votera cette réforme en Conseil Municipal et sollicitera l'accord des autorités académiques.

Ainsi, dès le 4 janvier 2021, l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Metz bénéficieraient des horaires scolaires, suivants: de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

Madame STEMART rappelle que l'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours n'a pas eu d'impact significatif sur les apprentissages fondamentaux des élèves. A ce titre, Madame AUDOUY et Monsieur SCIAMANNA citent les conclusions de l'étude, de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Education Nationale: "*les organisations du temps scolaire à l'école issues de la réforme de 2013 : quels effets observés ?*", de juin 2017. Cette dernière n'a pas démontré d'amélioration significative des rythmes à 4,5 jours sur les apprentissages fondamentaux.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education*

*Proposition de rapporteur : Anne STEMART*

- **Adaptation du Projet Educatif de Territoire à la réforme des rythmes et au Plan Mercredi - Modification du règlement intérieur des activités périscolaires.**

Madame STEMART donne la parole à Madame AUDOUY pour présenter le projet de délibération permettant d'accompagner la réforme des rythmes sur les temps périscolaires.

Madame AUDOUY précise que la Ville de Metz souhaite déployer un accueil de loisirs périscolaire sur le temps libéré du mercredi matin. Ces nouvelles activités périscolaires permettront à la Ville de s'engager dans un "Plan Mercredi" tout en enrichissant l'offre associative des mercredis après-midi.

- Des activités ludiques et éducatives, complémentaires aux apprentissages fondamentaux, dans les domaines notamment culturel, environnemental et sportif seront proposées aux enfants dans le respect de leurs besoins et rythme.
- La matinée du mercredi devient un temps périscolaire à part entière, confié prioritairement aux associations partenaires, assurant déjà l'accueil périscolaire du soir. Il sera déployé sur l'ensemble du territoire communal, dans les locaux associatifs ou dans les écoles, de 7 h 30 à 12 h 00.
- Garantie de la qualité des accueils de loisirs du mercredi matin:
  - Les accueils sont soumis à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs, assurant un strict taux d'encadrement des enfants et le respect des niveaux de qualification des animateurs.
  - La Ville s'engage également au respect d'une charte qualité "Plan Mercredi", garantie par l'Etat;
  - Cette démarche de labellisation "Plan mercredi" sera intégrée au projet Educatif de territoire pour assurer la cohérence et la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant.

- Tarification sociale des familles:
  - le temps du mercredi matin bénéficie d'une tarification adaptée aux ressources des familles (forfait à la matinée) favorisant l'accessibilité de tous les enfants.
  
- Adaptation des temps périscolaires aux nouveaux horaires scolaires:
  - Les jeunes messins pourront continuer à fréquenter les accueils périscolaires du matin à partir de 7h30 et à bénéficier de 2 heures de pause méridienne, permettant aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions et de bénéficier des activités ludiques.
  - L'aide aux devoirs, de 16h30 à 17h30, sera développée et l'accueil périscolaire du soir, de 16h30 à 18h45, sera évidemment maintenu.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education  
Proposition de rapporteur : Caroline AUDOUY*

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 17h30.

*La Présidente de la Commission  
Adjointe au Maire*

*Anne STEMART*